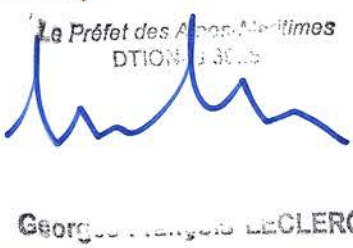


COMMUNE DE ROQUEBILLIERE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES RELATIF
AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

PORTER À CONNAISSANCE
(article R.111-2 du code de l'urbanisme)

CARTE DES ALÉAS
Fond topographique



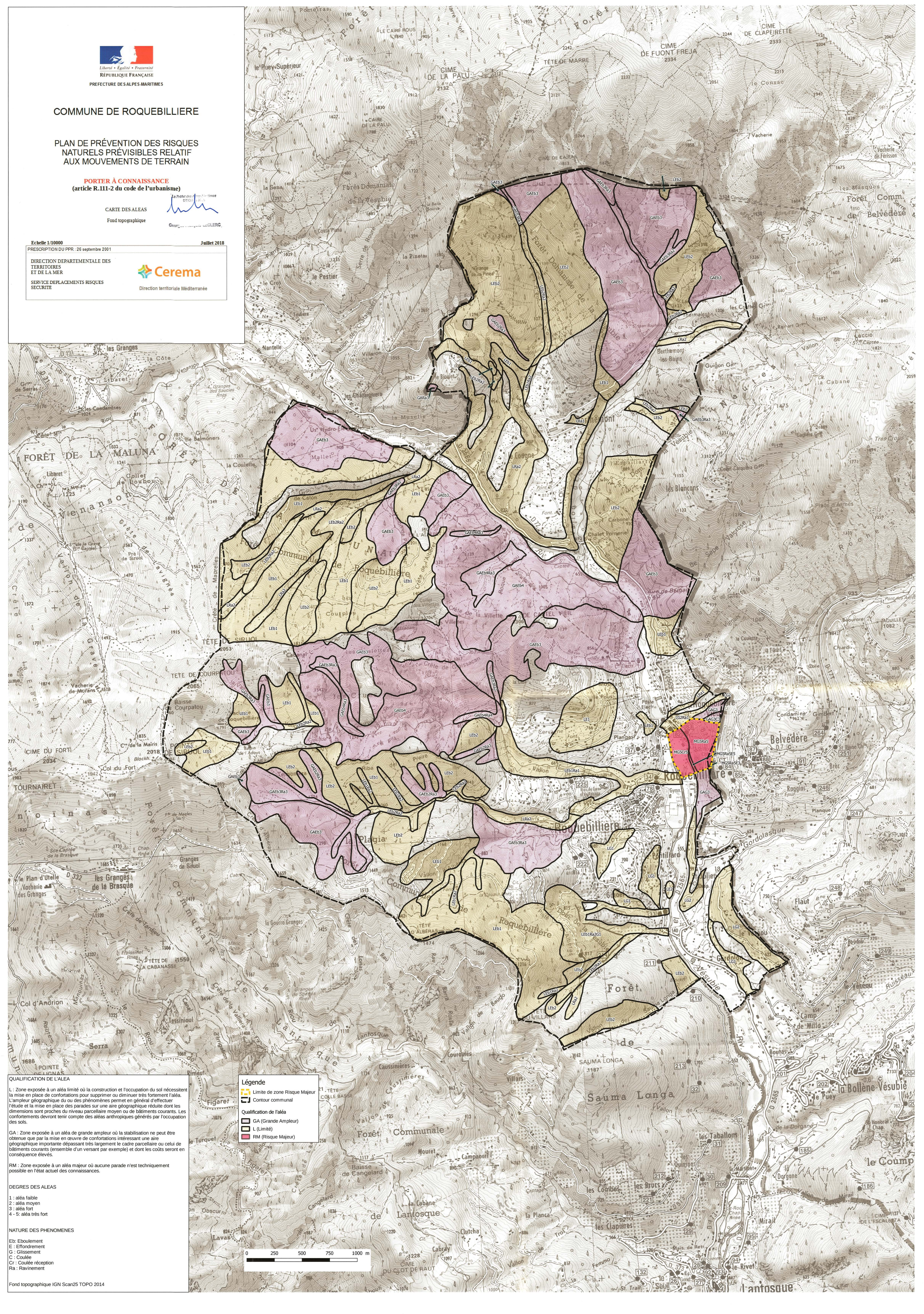
Geomatics et SIG
D. LEROUX

Echelle 1/10000
PRÉSCRIPTION DU PPR : 26 septembre 2001
Juillet 2018

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
ET DE LA MER
SERVICE DÉPLACEMENTS RISQUES
SECURITE



Direction territoriale Méditerranée



QUALIFICATION DE L'ALÉA
L : Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur géographique du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des aléas anthropiques générés par l'occupation des sols.
GA : Zone exposée à un aléa de grande amplitude où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en œuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.
RM : Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

DÉGRES DES ALÉAS

- 1 : aléa faible
- 2 : aléa moyen
- 3 : aléa fort
- 4 - 5 : aléa très fort

NATURE DES PHÉNOMÈNES

- Eb : Eboulement
E : Effondrement
G : Glissement
C : Coulée
Cr : Coulée réception
Ra : Ravinement

Fond topographique IGN Scan25 TOPO 2014

Légende
Limites de zone Risque Majeur
Contour communal
Qualification de l'aléa
GA (Grande Amplitude)
L (Limité)
RM (Risque Majeur)

